

# Développement du référentiel FSC pour la Guyane

Réunion du groupe de travail 9 avril 2020 – Réunion en ligne

## Liste des présents

Stéphane Guitet – ONF  
Bernard Garrivier – ONF  
Clément Coignard – SNUPFEN Solidaires Guyane  
Manouchka Ponce – GNE  
Clément Villien – WWF  
Stéphane Traissac – ECOFOG  
Anne Hervouët – DGTM  
Micheline Paimba – DGTM  
Jean-François de Geyer – DGTM  
Guillaume Dahringer – FSC France

### Membres du groupe de travail excusés :

Thierry Deneuille – Interpro Bois Guyane  
Sylvio Van der Pijl – Grand Conseil Coutumier

## Ordre du jour

- Présentation générale des résultats de la consultation publique
- Traitement des commentaires reçus pour les thématiques suivantes :
  - Gestion de la chasse et droits d'usage
  - Définition des Hautes Valeurs de Conservation (dont Paysages Forestiers Intacts)
  - Gestion des activités d'orpaillage légal et illégal
- Prochaines étapes

## Compte rendu de décisions

### Présentation générale des résultats de la consultation publique

Sept institutions/organisations ont participé formellement à la consultation publique, avec des commentaires précis et détaillés ce qui permettra de faire évoluer la rédaction du référentiel. Le résumé de ces contributions est présenté en annexe. Le détail de chacune de ces contributions sera discuté lors des points spécifiques de l'ordre du jour.

Une contribution individuelle d'ordre générale a également été reçue. Ayant probablement été envoyée sous un pseudonyme, elle sera considérée comme anonyme et ne pourra pas être prise en compte, conformément aux règles fixées pour cette consultation publique.

### Gestion de la chasse et droits d'usage

Les contributions reçues portent sur l'intérêt de clarifier le lien entre le respect des droits d'usages (notamment via le critère 4.1) et les mesures de gestion des activités de chasse (critère 6.6). Un équilibre doit être trouvé entre les possibilités d'établir des conventions avec les associations de chasseurs et les

étapes préalables quant à la mise en œuvre du cadre réglementaire correspondant en Guyane qui n'est lui pas du ressort de l'ONF.

Une modification dans ce sens de l'indicateur 6.6.2 est actée, ainsi qu'une modification de la note d'intention et l'ajout d'une note d'applicabilité faisant également mention du caractère expérimental de ces possibles conventions.

FSC France contactera l'Office Français de la Biodiversité pour proposer une rédaction finale qui sera ensuite soumise à la validation du GT.

## Définition des Hautes Valeurs de Conservation (dont Paysages Forestiers Intacts)

### 1. Sources d'information listées dans l'annexe B pour la définition des HVC

Suite aux contributions reçues sur ce sujet, il est décidé de réorienter le contenu du cadre guyanais pour les HVC (tableau 1 annexe B) pour faire mieux apparaître les informations et zonages à prendre en compte pour la définition effective des HVC lors de l'élaboration des plans d'aménagement. Une note d'intention ou d'applicabilité sera ajoutée pour clarifier comment ces informations se matérialisent dans les aménagements, par exemple via des séries forestières d'intérêt écologique pour le cas des catégories de HVC 1 et 3. Pour la catégorie 4 (services écosystémiques critiques) qui sera focalisée sur les captages d'eau, il est important de prendre en compte les périmètres réglementaires lorsqu'ils existent, mais ce n'est pas toujours le cas.

*Question complémentaire de FSC France : Lors de la première réunion du GT en mars 2019, il avait été mentionné qu'un arrêté listant les habitats naturels à protéger était en cours d'élaboration. A-t-il été finalisé ?*

### 2. Lien entre les HVC et les aires échantillons représentatives (critères 6.5)

La description des aires échantillons représentatives est équivalente aux critères présidant la localisation des Séries de Protection Physique et Générale des Milieux. Il est décidé que les Séries de Protection Physique et Générale des Milieux seront retirées de la liste des HVC et seront référencées dans la note d'intention du critère 6.5 comme correspondant à la matérialisation dans les aménagements des aires échantillons représentatives.

### 3. Paysages forestiers intacts (PFI)

Concernant le travail de précision de la localisation des PFI à l'échelle de la Guyane et du DFP, un document descriptif de la méthodologie et des sources d'information utilisées sera envoyé prochainement au groupe de travail. Le GT pourra ainsi valider que la méthodologie correspond bien au cadre international et que toutes les sources d'information pertinentes sont prises en compte (archives Camino par exemple).

Stéphane Guitet se charge de faire le point en interne à l'ONF avec les personnes ayant travaillé sur les cartes réalisées jusqu'à présent.

Le seuil fixé pour la définition des zones essentielles (périmètre de conservation stricte) peut être adapté en fonction du contexte général des PFI guyanais, mais son application concrète concernera uniquement

les PFI contenus dans les massifs inclus dans le périmètre proposé à la certification (application pour chaque massif ou possiblement par groupe de massifs contigus – cela pourrait être précisé dans une note d'applicabilité).

Bien que l'aspect d'affichage du pourcentage retenu pour ce seuil ne soit pas à négliger dans le contexte international, le critère de faisabilité de mise en œuvre doit rester prédominant. Le GT se prononcera donc de façon définitive lorsque la cartographie actualisée aura été validée.

## Gestion des activités d'orpaillage légal et illégal

### 1. Réhabilitation des sites d'orpaillages

Les actions liées à la prévention et la restauration des impacts des activités minières listées dans les indicateurs 6.4.4 (habitats) et 6.7.4 (cours d'eau) ne concernent pour l'instant que les activités minières légales. Les actions de prévention des activités minières illégales sont déjà listées dans le critère 1.4, mais aucune mention n'est faite concernant la restauration des impacts de ces activités illégales.

A l'heure actuelle il n'existe pas d'analyse Risques/Bénéfices pour évaluer l'opportunité de la mise en œuvre d'action de restauration des sites non réhabilités et sans responsables identifiables (légaux ou illégaux).

Le GT décide donc d'intégrer un 4<sup>ème</sup> point à ces deux indicateurs pour traiter de ce sujet. FSC France proposera une rédaction qui sera validée par le GT lors de prochains échanges.

### 2. Permanence des sites miniers dans le périmètre certifié

FSC France a pu éclaircir ce point avec FSC International et présente au GT un cadre décrivant les possibilités sous certaines conditions des sites miniers dans le périmètre de certification, et les cas dans lesquels ces sites devraient en être exclus.

Le créneau horaire prévu pour réunion touchant à sa fin, il est décidé que :

- FSC France partagera les documents correspondant avec le GT ;
- FSC France proposera à celles et ceux qui le souhaitent des discussions téléphoniques individuelles pour leur permettre de mieux appréhender leur contenu ;
- Une autre réunion en ligne sera programmée dans les prochaines semaines pour traiter ce sujet.

## Prochaines étapes

La version du projet validée par le GT doit être envoyée à FSC International au plus tard fin août 2020. Compte tenu des délais de rédaction nécessaires, il est nécessaire de finaliser les discussions et rendre les derniers arbitrages au plus tard juillet.

Restent notamment à discuter/finaliser :

- Comparaison Charte EFI/référentiel FSC, retours de consultation publique concernant les aspects d'exploitation, de sylviculture, etc. : *définition de date en cours par sondage*
- Permanence des sites miniers dans le périmètre certifié : *date à définir*
- Cartographie des IFL : *calendrier à définir*

FSC France proposera donc un calendrier de discussion en conséquence.

**FSC France remercie tous les participants. Fin de la réunion.**

**Annexe : Résumé des contributions reçues en consultation publique**

Organisation	Catégorisation	Source du commentaire	Principaux retours
<b>ONF Guyane</b>	Chambre économique	Formulaire de commentaires	Commentaires détaillés et demandes de précisions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précisions de rédaction</li> <li>- Vérification de la conformité des contractants avec le droit du travail</li> <li>- Niveaux de prélèvement</li> <li>- Aires échantillons représentatives</li> <li>- Durée du document cadre de gestion</li> <li>- Cibles vérifiables</li> <li>- Facturation</li> <li>- Définition des HVC</li> <li>- Paysages forestiers intacts</li> <li>- Sylviculture</li> </ul>
<b>GNE</b>	Chambre environnementale	Formulaire de commentaires	Commentaires détaillés et demandes de précisions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités illégales</li> <li>- Orpaillage légale et exclusion du périmètre</li> <li>- Chasse</li> <li>- Définition des HVC</li> <li>- Connexes d'exploitation, plantation</li> <li>- Droits des travailleurs</li> <li>- Droits des populations autochtones</li> <li>- Concept de communauté locale</li> </ul>
<b>SNUPFEN Solidaires Guyane</b>	Chambre sociale	Plateforme de consultation en ligne	Avis favorable et de conformité avec les discussions du GT Regret de non questionnement de la pérennité du modèle sylvicole
<b>OFB</b>	Administration	Plateforme de consultation en ligne	Avis global favorable, notamment concernant la chasse
<b>DGTM Guyane</b>	Administration	Formulaire de commentaires	Commentaires détaillés et demandes de précisions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- P4 et P6 : Chasse</li> <li>- P6 : zones tampon des cours d'eau</li> <li>- P6 : Ajout de sources d'information</li> <li>- Définition des HVC</li> <li>- P6 et P10 : conversions et plantations</li> </ul>
<b>Fédération des chasseurs de la Guyane</b>	Chambre sociale	Formulaire de commentaires	Conditions d'accès aux forêts domaniales pour la pratique de la chasse / droit d'usage
<b>FEDOMG</b>	Chambre économique	Mail de décembre 2019 pris en compte dans le cadre de cette 2 <sup>ème</sup> consultation	Avis négatif sur la composition du GT P6 : Différenciation orpaillage légal et illégal P9 : Inquiétudes sur la complexification de l'accès à la ressource minière Responsabilité du gestionnaire forestier pour la réhabilitation des sites orphelins
<b>Ernesto Fuser</b>	À titre individuel <i>Non identifié Pseudonyme probable</i>	Mail	Avis global négatif – mise sous cloche de la forêt et limitation du développement économique <i>Considéré comme un commentaire anonyme – ne peut pas être pris en compte.</i>